

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 164**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Aide départementale à la construction de 49 logements locatifs sociaux à Saint  
Chamas par la SA d'HLM S.F.H.E

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04.13.31.13.32**

## **RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES**

Par délibération n°33 du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat).

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

## **PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE**

La SA d'HLM Société Française des Habitations Economiques (S.F.H.E) sise au 1175 petite route des Milles – CS90655 – 13547 Aix-en-Provence Cedex 4, projette la construction de 49 logements collectifs et semi-collectifs dénommée « Chemin de Sarnegues » à Saint Chamas. L'opération se compose de 16 PLAI ,28 PLUS, et 5 PLS, pour un budget prévisionnel de 6 636 205 €

Le taux SRU sur la commune de Saint Chamas s'élève à 11%.

Il est proposé l'octroi d'une subvention totale de **150.000 €** correspondant au montant de la subvention demandée par le bailleur, ce qui représente 2.3% du coût prévisionnel de l'opération, intéressant une contrepartie réservataire pour le Département de 5 logements.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de ces opérations en annexe I et II.

## **PROPOSITIONS**

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SA d'HLM S.F.H.E d'une subvention de 150 000 € destinée à accompagner la construction de 49 logements locatifs sociaux à Saint Chamas pour un coût prévisionnel global TTC de 6 636 205 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

